

**Syndicat Intercommunal des quatre chemins**  
**COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2025**  
**Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

**Présents :** BERT Jean, BOURDON Alain, BRUNEL Alain, CHAUVOIS Christian, DE CORSON Hervé, DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain, DUBOILLE Edith, LEBORGNE Hubert, LEPLEY Nathalie, MABIRE Rachel, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, NEUTRE Christiane, PIQUET Bruno, RIVOIRE Lionel, RUFFIN Roselyne, VILLEDIEU Corinne.

**Absents :** BADAIRE Colette (pouvoir à VILLEDIEU Corinne), CZERNY Nathalie (pouvoir à DE CORSON Hervé), DENION Catherine (excusée), HAUCOURT Catherine (pouvoir à BOURDON Alain), HERTEL Guillaume (excusé), MARCHETEAU Sylvain (excusé), MOINE Anne-Sophie (pouvoir à PIQUET Bruno), OBLIN Elise (excusée), PAILLEY Germain (pouvoir à Stéphanie MARIE), PATUREL Hervé (pouvoir à DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy), PICARD Raymond (pouvoir à NEUTRE Christiane), PREVOT Anne-Laure (excusée), PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à LEBORGNE Hubert), TRAMPLER JOUAN Danièle (excusée).

**Secrétaire de séance :** Françoise DE SLOOVERE

*Nombre de Membres en exercice : 33 – Présents : 19 – Votants : 27*

*Date de convocation : 28/03/2025 - Date d'affichage : 28/03/2025*

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU 2024 – N°2025/006**

Monsieur le Président donne lecture du Compte Financier Unique – CFU 2024. Ce document regroupe l'ancien compte administratif et le compte de gestion :

– Total des dépenses de fonctionnement	318 093.02 €
– Total des recettes de fonctionnement	389 832.19 €
Soit un excédent de clôture de <b>71 739.17 €</b>	
– Total des dépenses d'investissement	316.80 €
– Total des recettes d'investissement	6 829.54 €
Soit un solde d'exécution cumulé positif de <b>6 512.74 €</b>	

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Philippe MARS est désigné Président de la séance pour procéder au vote du Compte Financier Unique – CFU pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'année 2024.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – N°2025/007**

Monsieur le Président présente le résultat de l'exercice 2024.

**Résultat d'investissement 2024 :**

Résultat de l'exercice 2024	+ 3 249.22 €
Résultat reporté de l'exercice 2023	+ 3 263.52 €
Résultat de clôture	+ 6 512.74 €

**Résultat de fonctionnement 2024 :**

Résultat de l'exercice 2024	+ 25 881.55 €
Résultat reporté 2023	+ 45 857.62 €
Résultat de clôture	+ 71 739.17 €

MONTANT INSCRIT EN 001 R	6 512.74 €
MONTANT INSCRIT EN REPORT AU COMPTE 002 R	71 739.17 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2024.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – N°2025/008**

Monsieur le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2025.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de fonctionnement	422 239.17 €
Total de la section d'Investissement	8 050.74 €

Le Budget Primitif 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

### **FIXATION DES PARTICIPATIONS 2025 DES COMMUNES ADHERENTES – N°2025/009**

Comme évoqué lors de la dernière réunion de comité syndical, Monsieur le Président propose cette année d'augmenter le montant total à répartir de 10 % et de le faire passer à 154 000 €. La répartition de la participation demandée aux communes pour l'exercice 2025 est donc la suivante :

Répartition 154 000 €	Biéville-Beuville	Mathieu	Périers-sur-le Dan	Totaux
nb habitants insee 1/1/2025	3 947	2 395	591	6 933
Participation au 2/3	58 448 €	35 466 €	8 752 €	102 666 €
Nb d'heures de fréquentations	26 564	20 561	5 530	52 655
Participation au 1/3	25 898 €	20 045 €	5 391 €	51 334 €
<b>Montant annuel total</b>	<b>84 346 €</b>	<b>55 511 €</b>	<b>14 143 €</b>	<b>154 000€</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE la répartition des participations des trois communes de la façon suivante :

Commune de Biéville-Beuville :	84 346 €
Commune de Mathieu :	55 511 €
Commune de Périers-sur-le-Dan :	14 143 €

### **ADOPTION D'UN MODELE DE CONVENTION D'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE BAFA – N°2025/010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 et L.2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles D.432-10 à D.432-11,

Vu l'Arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme,

Vu l'Arrêté du 15 juillet 2015 modifié relatif aux brevets d'aptitudes aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs,

Vu l'instruction N° DJEPVA/A3/2025/314 du 22 octobre 2015 relative à la réforme des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et de Directeur (BAFD) en accueils collectifs de mineurs,

Vu le projet de convention-type ci-annexé,

Considérant les difficultés de recrutement sur le secteur de l'animation et la nécessité d'accompagner les jeunes dans une démarche de formation aux métiers de l'animation ;

Madame MABIRE Rachel indique qu'il faudrait préciser que cette convention est à titre exceptionnel et que les objectifs indiqués ne devraient pas être les mêmes que ceux d'un diplômé. De plus, les stagiaires non rémunérés ne devraient pas compter dans l'effectif d'animateurs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, avec une abstention de Madame MABIRE Rachel,

APPROUVE le modèle-type de convention permettant au stagiaire BAFA mineur d'effectuer son stage pratique de 14 jours dans la collectivité en tant que bénévole,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte y afférent,

CHARGE Monsieur le Président de la bonne exécution de cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES – N°2025/011**

Madame Charlotte EUDELIN dresse un bilan de ce début d'année 2025. La fréquentation du centre de loisirs est constante en comparaison de l'année précédente, voire en légère hausse pour ces vacances d'avril. Elle fait ensuite un point sur les inscriptions aux camps de cet été : la semaine des 8-11 ans est complète, et il reste deux places pour la semaine des adolescents et des 6-8 ans.

Monsieur Philippe MARS annonce que les travaux de l'école de Mathieu commenceront à la rentrée 2025 et dureront jusqu'à l'été 2027 environ. Il sera donc difficile d'accueillir le centre de loisirs durant les vacances scolaires pendant cette période, en particulier en 2026. Une réflexion va devoir être menée afin de trouver une solution pour que les enfants puissent être accueillis à Biéville-Beuville uniquement.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.**

La secrétaire de séance,

**Françoise DE SLOOVERE**



Le Président

**Christian CHAUVOIS**

